

après bien des années perdues, *on s'esl cru obligé de revenir*. Mais ce qui recommande surtout l'administration du baron Bambaud, c'esont les améliorations morales et administratives qu'il sut réaliser, la comptabilité simplifiée au sein-des finances municipales, les rouages du pouvoir perfectionnés, une caisse préparée pour les retraites, une autre pour les épargnes, une foule d'établissements d'utilité publique protégés et soutenus.

Ce fut sa sagesse qui dicta, en grande partie, cette multitude d'arrêtés municipaux sur la police, sur la voirie, sur l'octroi, qui, à quelques changements près, constituent encore aujourd'hui notre charte municipale.

Enfin, Messieurs, permettez-moi de vous le rappeler, ce fut sa justice qui vous fit restituer la bibliothèque Adamoly ; ce fut encore lui, ce futsa haute bienveillance qui ouvrit à l'Académie les portes du palais Saint-Pierre, et c'est par lui, Messieurs, que nous siégeons dans celle enceinte.

Tout en veillant aux intérêts matériels de la cité, le baron Rambaud ne négligea jamais ses droits honorifiques. Une ordonnance obtenue par lui du roi Louis XVIII, restitua à la ville de Lyon ses antiques armoiries, en y ajoutant le droit de placer une épée nue dans la patte dextre du lion. Il appartenait sans doute à celui qui avait donné le signal du siège, de recueillir au nom de la ville, le titre d'honneur destiné à en perpétuer la mémoire.

.

L'administration de M. Rambaud ne fut pourtant pas exemple de nuages : il fut plus d'une fois en butte aux oppositions de ceux dont il ne partageait pas les idées, ou dont il ne servait pas les desseins. Jamais elle n'eurent le pouvoir ni de le détourner de son but, ni de lasser sa constance. Nommé maire en 1818, réélu en 1822, il conserva ses fonctions jusqu'en 1826, époque légale de leur expiration.